

Plan d'action SPPUQTR 2024-2025

Actions du comité exécutif

- Vigie sur l'application de la convention collective 2022-2027 (bureau des professeur.es, activités professionnelles extérieures, etc.) ;
- Évaluer le projet de restructuration de l'Université ;
- Protéger le fait que les directions départementales et de programmes soient effectuées par des professeur.es ;
- Assurer la révision linguistique de la nouvelle convention collective.

Relations de travail

- Informer les professeur.es des changements apportés par la nouvelle convention collective ;
- Se concerter, en collaboration avec le Syndicat des chargés de cours et nos membres, concernant le dossier de l'Annexe F ;
- Collaborer avec la VPAU concernant le dossier de dégagements des directions et responsables de programme ;
- Soutenir la VPAU concernant le dossier du Mode d'attribution des dégagements pour la recherche ;
- Participer à la finalisation des travaux de révision épique de la convention collective ;
- Conjointement avec le Service des ressources humaines, explorer des méthodes alternatives de règlement de dossiers pour faciliter le traitement des dossiers de relations de travail.

Affaires universitaires

- Organiser des rencontres préparatoires aux réunions du conseil d'administration et de la commission des études de l'UQTR ;
- Poursuivre la représentation et les travaux au sein du comité multisyndical en santé sécurité au travail ;
- Travailler avec le comité des affaires universitaires sur divers dossiers, notamment le dossier des dégagements des directions et responsables de programme et celui des dégagements pour la recherche ;
- Promotion 2025 :
 - Revoir les critères, méthodes et modalités de promotion des professeur.es ;
 - Organiser une rencontre visant la préparation d'un dossier de promotion.

Services à la collectivité

- Maintien des activités récurrentes du CSC ;
- Revoir les critères des bourses universitaires, versées via la Fondation de l'UQTR ;
- Déployer un sondage sur les préférences et les intentions des professeur.es sur les activités régulières du CSC et sur de nouvelles activités à organiser ;
- Entamer une réflexion sur le tableau commémorant les prises de retraites dans le couloir bordant les bureaux du Syndicat ;
- Produire un formulaire comprenant les critères à respecter pour les demandes de don au CSC.

Secrétariat

- Mise en œuvre de la Loi 25 sur la protection des renseignements personnels ;
- Informer les nouveaux et nouvelles délégué.es du conseil syndical sur les règles et procédure de cette instance ;
- Analyser les moyens de communication du Syndicat afin d'identifier les meilleurs stratégies et outils à adopter et en superviser le déploiement ;
- Analyser les *Statuts* du Syndicat ;
- Revoir la *Règle 6 régissant l'attribution des dégagements d'enseignement pour les activités syndicales* ;
- Réflexion à mener sur un mécanisme de répartition des tâches en cas d'absence prolongée d'un.e membre du personnel.

Trésorerie

- Réviser la *Règle 8 régissant l'utilisation du fonds de défense professionnelle* :
 - Réaliser une analyse de la capacité de couverture actuelle du fonds de défense professionnelle ;
 - Entreprendre une réflexion sur la capacité de couverture souhaitée pour établir le taux de cotisation syndicale ;
 - Clarifier les modalités de versement des allocations en cas de conflit de travail.

Présidence

- Assurer le bon fonctionnement du Syndicat :
 - Promouvoir les rôles des officier et officières, conseiller, conseillère et professionnelle auprès des membres ;
 - Analyser les mécanismes de fonctionnement internes et proposer des pistes d'améliorations s'il y a lieu.
- Maintenir les activités de représentations, notamment à l'Intersyndicale des personnels de l'UQTR, à la FQPPU, à la CLIUQ, au Forum d'échanges avec les syndicats et les associations ;
- Analyser les avantages et les inconvénients d'une éventuelle adhésion à l'Association canadienne des professeures et professeurs d'université (ACPPU) et y représenter le SPPUQTR ;
- Favoriser et entretenir des discussions avec l'AGE UQTR ;
- Établir les modalités de participation aux réunions du comité exécutif ;
- Discuter avec la protectrice universitaire du délai des traitements des dossiers portant sur les situations de harcèlement psychologique, de discrimination ou de violences à caractère sexuel ;
- Soutenir les initiatives des officières/officier.